



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

RAPPORT AUX MEMBRES

Septembre 2013

**L'IFIC : la voix de l'industrie des
fonds d'investissement au Canada**

Table des matières

Message de la présidente et chef de la direction	3
Impact de l'industrie des fonds communs de placement	13
Faits marquants	14
L'IFSE	16
Conseil d'administration 2012-2013	17
Conseil des gouverneurs du CFIQ 2012-2013	18
Membres de la haute direction	19

Nous joindre :



www.ific.ca



@ific



[http://ca.linkedin.com/company/
the-investment-funds-institute-of-canada](http://ca.linkedin.com/company/the-investment-funds-institute-of-canada)

Message de la présidente et chef de la direction



JOANNE DE LAURENTIIS

Étant la voix de l'industrie canadienne des fonds communs de placement, l'IFIC oriente ses activités de manière à favoriser la croissance et l'essor du secteur et à accroître l'apport de ce dernier à la prospérité économique du Canada, tout en instillant une culture de l'épargne pour que les Canadiens puissent atteindre leurs objectifs financiers. À cette fin, l'IFIC et ses membres travaillent avec les décideurs publics pour s'assurer que les décisions en matière de politique et de réglementation sont prises avec une pleine connaissance de leur incidence possible sur les investisseurs et les fournisseurs de fonds d'investissement et dans le but de rendre les règles du jeu plus équitables pour les produits et services financiers.

Pour que les études réalisées sur le secteur et les investisseurs respectent les normes professionnelles les plus rigoureuses, nous faisons équipe avec des organismes d'experts indépendants. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé avec le Conference Board du Canada, Investor Economics, Strategic Insight et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

En février, notre conseil d'administration a défini quatre priorités stratégiques pour 2013 :

- Relations proactives avec les gouvernements et les organismes de réglementation
- Cadre de réglementation des valeurs mobilières
- Proposition de valeur de l'industrie
- Amélioration des communications

Ces priorités orientent les activités du personnel et des nombreux comités de l'IFIC et constituent les objectifs qui servent à mesurer nos progrès et à évaluer notre efficacité.

Bon nombre des dossiers que nous défendons sont de nature à long terme et suivent leur cours année après année. Je suis heureuse de vous annoncer que nous avons accompli d'excellents progrès en 2013 par rapport à nos priorités stratégiques, comme vous le constaterez dans les pages qui suivent.

Des défis de taille nous attendent néanmoins. Même si notre cadre réglementaire est remarquable de par sa profondeur et son ampleur aux yeux du monde, et il le sera davantage une fois le modèle de relation client-conseiller et les aperçus de fonds pleinement mis en œuvre – ce qui nous place à l'avant-garde en ce qui a trait à la transparence et à la reddition de comptes –, nos organismes de réglementation estiment qu'il reste beaucoup à faire. Ils ne sont pas seuls à penser ainsi.

Les organismes de réglementation des valeurs mobilières sont de plus en plus nombreux dans le monde à examiner à la loupe les règles de protection des investisseurs. Les dirigeants des gouvernements

ont tiré une leçon de l'effondrement des marchés survenu en 2008 : le risque assumé par les investisseurs particuliers est devenu excessif. Les organismes de réglementation sont incités à trouver des moyens d'atténuer ce risque et se demandent si le traditionnel modèle réglementaire de divulgation de l'information ne doit pas s'accompagner d'une approche plus interventionniste. Les documents de travail qui examinent la possibilité d'introduire dans la loi une obligation d'agir au mieux des intérêts du client et d'interdire l'intégration des frais de distribution pour les fonds doivent être interprétés dans ce contexte.

Le message de l'IFIC est que nous devons agir avec la plus grande prudence, pour permettre aux modifications réglementaires attendues de faire effet avant de déterminer si d'autres mesures sont nécessaires, et faire preuve d'une grande circonspection avant d'importer des solutions qui ont été modelées par des cadres juridiques, commerciaux et culturels différents des nôtres.

Entre-temps, les organismes de réglementation canadiens devraient s'enorgueillir de ce qu'ils ont accompli. Les intérêts des investisseurs canadiens sont protégés par le devoir des courtiers et des conseillers d'agir équitablement, honnêtement et de bonne foi dans le cadre des règles détaillées portant sur la convenance, l'information sur la relation, l'information sur les produits, le traitement des plaintes, le règlement des différends, l'information sur le rendement et l'utilisation d'un langage simple.

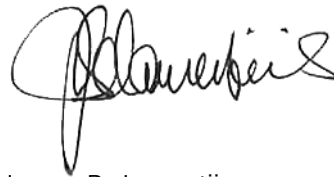
Le secteur peut être fier du rôle qu'il a joué dans l'élaboration de ces propositions par l'intermédiaire de l'IFIC, qui a participé activement aux discussions sur la politique publique et qui s'adapte au cadre réglementaire en constante évolution.

Au nom de tous nos membres, j'aimerais remercier le conseil d'administration ainsi que les nombreux membres de l'IFIC qui prennent une part active au travail de l'organisme en offrant leur expertise et leur temps à l'évaluation des propositions en matière de politique et de réglementation et en participant à nos comités. Votre dévouement et vos connaissances constituent des éléments essentiels du succès que nous avons obtenu au nom du secteur et des investisseurs.

Je remercie tout particulièrement Charlie Sims, président et chef de la direction de la Corporation Financière Mackenzie, qui quitte le conseil cette année après huit années de service, dont un récent mandat de deux ans à titre de président du conseil.

La dernière année a été difficile, mais je crois que nous éprouvons tous une grande fierté à l'égard des progrès accomplis.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Joanne De Laurentiis
Présidente et chef de la direction

Rapport d'étape sur les priorités stratégiques

La présente section décrit les progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière année par rapport à nos objectifs stratégiques.

Relations proactives avec les gouvernements et les organismes de réglementation

Les relations avec les gouvernements et les organismes de réglementation sont au cœur du mandat de l'IFIC. Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi le dialogue avec les représentants des organismes de réglementation, des gouvernements et des organes d'orientation politique partout au pays, sur un large éventail d'enjeux qui ont une grande importance pour le secteur et les investisseurs. Notre objectif est de faire en sorte que les décisions en matière de politique publique soient prises avec une pleine connaissance de leur incidence possible sur les investisseurs et les fournisseurs de fonds d'investissement.

Nous avons présenté une trentaine de soumissions sur des questions de politique et de réglementation et effectué un suivi auprès des fonctionnaires au cours de rencontres privées et publiques.

Le **coût de détention des parts de fonds communs de placement** est un des dossiers qui ont monopolisé l'attention au cours de la dernière année. Cette question s'est retrouvée au centre de l'attention en décembre 2012 lorsque les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié un document de travail sur les frais des fonds communs de placement.

Les analyses comparatives menées jusque-là sur les coûts assumés par les investisseurs au Canada et aux États-Unis ne tenaient pas compte des principales différences entre les deux marchés ni de la façon dont les frais sont imputés aux investisseurs. Aux États-Unis, la rémunération des conseillers financiers a évolué vers un modèle à honoraires qui consiste à facturer les honoraires séparément et en sus des frais des fonds divulgués. En revanche, les honoraires des conseillers au Canada sont intégrés aux ratios des frais des fonds. Compte tenu de ces différences, les comparaisons sommaires des ratios de frais entre les deux pays peuvent être trompeuses.

Des études réalisées par Investor Economics (Canada) et Strategic Insight (États-Unis) en 2013 comparent les coûts de manière détaillée en s'appuyant sur des données et démontrent avec certitude que, une fois tous les frais pris en compte, le coût de détention des parts de fonds au Canada pour les clients faisant affaire avec un conseiller financier est comparable au coût moyen de détention assumé par un investisseur typique aux États-Unis qui verse des honoraires à un conseiller financier.

“Tisser des liens encore plus solides avec les dirigeants politiques, les hauts fonctionnaires et les décideurs et défendre auprès d'eux la cause du secteur.”

Ces études constatent également que le modèle américain à honoraires n'est pas aussi transparent que le modèle canadien en ce qui a trait au total des coûts assumés par les investisseurs dans les fonds. Au Canada, les frais des fonds, qui comprennent les honoraires des courtiers et conseillers, sont divulgués pour faciliter les comparaisons entre les fonds. Aux États-Unis, il incombe à chaque investisseur, avec l'aide de son conseiller, de calculer le coût total de la détention des parts de fonds et aucune comparaison du total des coûts n'est possible entre les différents gestionnaires de fonds.

Au cours de l'année, nous avons présenté les nouvelles études à bon nombre de représentants des gouvernements et des organismes de réglementation, à Morningstar au Canada et aux États-Unis, aux médias ainsi qu'à d'autres associations sectorielles. Le 7 juin, nous avons participé activement à la table ronde sur les frais des fonds communs de placement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Au cours de la dernière année également, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié un document de travail qui vise à déterminer s'il serait judicieux ou non d'imposer aux conseillers une **obligation fiduciaire d'agir au mieux des intérêts du client**. L'IFIC a préparé une longue soumission en réponse au document de travail et pris part activement aux tables rondes des ACVM sur ce sujet.

Les ACVM ont fait savoir que le but de la publication des documents de travail sur ces deux enjeux de taille était d'amorcer un dialogue pour connaître l'opinion du public et du secteur au Canada, puisque d'autres pays sont en train d'envisager une réglementation dans ces deux domaines.

- Nous sommes en faveur de cette approche et croyons qu'il est essentiel pour les organismes de réglementation canadiens et le secteur de comprendre les conditions qui ont conduit à ces initiatives et de déterminer si des conditions semblables existent pour les investisseurs canadiens et si une intervention du même genre serait dans leur intérêt.
- Même si nous sommes en faveur d'un cadre réglementaire strict, les organismes de réglementation ne doivent pas remettre en question leurs décisions en adoptant précipitamment de nouvelles règles avant même que les mesures adoptées récemment, comme l'aperçu du fonds et la deuxième phase du modèle de relation client-conseiller (CRM2), n'entrent en vigueur. Ces nouvelles mesures porteront sur un certain nombre de questions liées à la protection des investisseurs. Leurs conséquences et leur succès ne sont pas connus pour l'instant. Nous recommandons vivement aux organismes de réglementation d'accorder un délai au secteur pour qu'il puisse mettre en œuvre pleinement ces améliorations, et de prendre le temps d'évaluer convenablement l'incidence de ces améliorations avant d'établir s'il est nécessaire d'apporter d'autres modifications à la politique.
- Les effets à long terme qu'une norme d'agir au mieux des intérêts du client, qui serait imposée par la loi, ou une interdiction des commissions de suivi pourraient avoir sur les investisseurs et le secteur des services financiers sont importants et toute initiative qui pourrait perturber la relation entre les investisseurs et les conseillers doit être mûrement réfléchie.
- Le secteur recommande que des experts se penchent sur un certain nombre d'éléments.
- Il s'agit d'enjeux importants pour notre secteur et nous avons l'intention de participer activement à toute discussion ou consultation future.

La politique fiscale est d'une grande pertinence pour le secteur des fonds communs de placement et plusieurs de nos comités examinent les questions fiscales, notamment l'application inéquitable de la TPS/TVH aux fonds comparativement à d'autres produits concurrents, et présentent des recommandations.

Au printemps, nous avons travaillé avec le ministère fédéral des Finances à l'élaboration des règles de transition relativement au retrait progressif des opérations de requalification visant les contrats dérivés.

L'IFIC collabore également avec les fonctionnaires du Ministère au sujet de l'effet punitif des règles d'imposition américaines sur les contribuables américains, y compris ceux ayant la double citoyenneté, qui investissent dans des fonds communs de placement canadiens. Les nouvelles règles qui entreront en vigueur sous peu en vertu de la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et des règles régissant les sociétés de placement étrangères passives (Passive Foreign Investment Company) imposeront des coûts et des exigences de déclaration considérables aux distributeurs et aux gestionnaires de fonds canadiens et auront des incidences fiscales défavorables sur les porteurs de parts de fonds communs de placement qui sont des contribuables américains résidant au Canada.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a adopté des règlements d'application de la loi sur les **régimes de pension agréés collectifs (RPAC)**. Certaines provinces ont déposé des projets de loi visant à mettre en œuvre l'initiative fédérale. L'IFIC appuie les initiatives visant à encourager les Canadiens à épargner davantage en vue de leur

retraite et nous continuons d'insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il harmonise les règles relatives aux REER collectifs avec celles des RPAC afin de rendre les REER collectifs plus attrayants comme options de régime d'employeur.

Nos efforts ne sont pas restés vains en ce qui concerne les règlements relatifs à la loi **canadienne anti-pourriel**. Industrie Canada a introduit une exemption pour les « références d'un tiers », permettant l'envoi d'un nombre limité de messages à une personne recommandée à l'expéditeur dans le cadre d'une relation commerciale existante. Nous estimons que cette exemption crée un juste équilibre entre le droit individuel de ne pas recevoir de messages non sollicités et le droit des entreprises de donner suite à des recommandations légitimes.

Au printemps, des représentants de l'IFIC se sont présentés devant le Comité sénatorial des banques et du commerce pour demander un amendement au **projet de loi C-377**. Celui-ci impose des obligations d'information aux fonds d'investissement dès qu'un porteur de parts ou un bénéficiaire est membre d'un syndicat. Le Comité a retourné le projet de loi au Sénat sans amendement, mais a indiqué que la majorité des questions soulevées par les témoins qui se sont présentés devant lui, y compris les représentants de l'IFIC, étaient fondées. Par conséquent, le projet de loi a été rejeté par le Sénat et renvoyé à la Chambre des communes aux fins d'examen. Étant donné la prorogation du Parlement et le rejet du projet de loi par le Sénat, l'avenir du projet de loi C-377 est incertain. L'IFIC continuera de suivre ce dossier et de représenter les intérêts du secteur dans l'éventualité où le projet de loi, ou une version révisée de celui-ci, était réintroduit.

En plus de défendre vigoureusement les intérêts du secteur et des investisseurs, nous avons affecté des ressources à l'établissement de solides relations de travail avec les responsables de la politique publique et les organismes de réglementation. Au cours de la dernière année, nous avons rencontré les représentants élus et les représentants du personnel des organismes suivants : ministère fédéral des Finances, Agence du revenu du Canada, Industrie Canada, bureau du commissaire à la protection de la vie privée du Canada, ministères provinciaux des Finances partout au pays, commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, Comité des fonds d'investissement des ACVM, Comité consultatif des investisseurs de la CVMO, Bureau de l'investisseur de la CVMO, ministère ontarien du Développement économique et du Commerce, Chambre de la sécurité financière, OSBI, OCRCVM et ACFM.

Nous avons également consolidé nos relations avec d'autres associations et groupes de réflexion, notamment les suivants : Association des banquiers canadiens, Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada, Advocis, Toronto Financial Services Alliance, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, Bureau d'assurance du Canada, Association canadienne des fonds négociés en bourse, Financial Planning Standards Council, Exempt Market Dealers Association, Economic Club of Canada, Institut C.D. Howe, CFA Society, Ontario Chamber of Commerce, CPA Canada, Association internationale des fonds d'investissement, Association canadienne du capital de risque et d'investissement, Agence de la consommation en matière financière du Canada, Ontario Forum for Financial Services et Fonds pour l'éducation des investisseurs.

Nous avons tenu en avril notre deuxième **réception annuelle à Queen's Park** ainsi qu'un événement de familiarisation au secteur à l'intention des députés provinciaux ontariens et leur personnel. Forts du succès remporté l'année dernière, nous avons constaté une hausse de 50 % du nombre de députés et d'employés qui ont participé à l'événement.

La proposition de l'IFIC visant la création d'une table ronde permanente sur les services financiers figure parmi les cinq propositions retenues dans la soumission de la Toronto Financial Services Alliance dans le cadre de l'initiative **L'Ontario propice aux affaires**. Le premier forum a eu lieu en juin et réunissait des hauts représentants du ministère des Finances, de la CVMO, de l'OCRCVM et de l'ACFM ainsi que le secteur des services financiers. L'IFIC a dirigé la partie de la rencontre consacrée au secteur, présentant le portrait économique et réglementaire actuel, les tendances liées à la réglementation ainsi que les enjeux en matière de politique publique et de réglementation qui devraient faire partie des priorités de l'Ontario. Toutes ces activités visent à faire connaître aux hauts responsables de la politique publique le secteur des fonds communs de placement ainsi que le rôle qu'il joue pour aider les Canadiens à assurer leur sécurité financière à la retraite.

En plus de créer de la richesse et d'informer les Canadiens sur l'importance d'épargner et d'investir, notre secteur contribue considérablement à l'économie canadienne. Le poids économique du secteur des fonds communs de placement n'est pas bien compris et c'est notamment sur cette question que porteront nos efforts au cours de l'année qui vient.

Cadre de réglementation des valeurs mobilières

Dans son budget de mars, le gouvernement fédéral a annoncé le prolongement du mandat du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM).

Nous sommes allés de l'avant dans ce dossier en nous appuyant sur les bonnes relations de travail que nous avons établies avec le BTCVM, qui poursuit ses activités en vue de créer une structure commune de réglementation des valeurs mobilières. Nous avons invité son président et premier dirigeant à venir rencontrer le conseil pour l'informer de l'évolution de la situation, et nous lui avons réaffirmé notre volonté de collaborer avec le BTCVM et les organismes de réglementation si une transition devait avoir lieu, afin que le cadre réglementaire demeure solide pour le secteur et les investisseurs.

La semaine dernière, les ministres des Finances de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Canada ont annoncé qu'ils s'étaient entendus sur la création d'un organisme coopératif de réglementation des marchés financiers. Cette structure permettra aux provinces qui désirent se joindre à l'organisme de le faire sur une base volontaire. Nous participerons activement aux futures discussions sur la structure de ce nouvel organisme, qui s'appliquera aux fonds communs de placement, ainsi que sur la mise en œuvre et la transition. Nous continuerons de réclamer plusieurs éléments relatifs aux fonds qui nous paraissent essentiels à la structure de tout nouvel organisme national, notamment le maintien d'une réglementation spécialisée et harmonisée dans tout le pays à l'égard des fonds communs de placement, l'expertise du personnel interne, la nécessité pour les hauts dirigeants et les membres du conseil d'administration de connaître le secteur des fonds communs de placement, et un système de paiement de frais simple, réparti équitablement entre les participants du marché et n'entraînant pas de hausse des frais pour les sociétés de fonds et les investisseurs.

Proposition de valeur de l'industrie

L'IFIC s'appuie sur des études réalisées par des organismes indépendants reconnus et qualifiés pour soutenir la proposition de valeur du secteur. Les études montrent l'apport positif du secteur des fonds communs de placement à l'économie canadienne, son engagement à l'égard de la protection des investisseurs et son alignement sur les importantes politiques gouvernementales. Qu'elles soient réalisées de manière indépendante ou commandées par l'IFIC, toutes ces études respectent les normes professionnelles les plus élevées, notamment l'utilisation de méthodes scientifiques, la rigueur de l'analyse et les principes de déontologie.

Reconnaissant que les études réalisées par le secteur ne sont pas toujours considérées comme objectives, l'IFIC a recours à des tierces parties crédibles. Les études et les rapports commandés ou produits par l'IFIC et publiés l'année dernière comprennent notamment un examen détaillé du coût de détention des parts de fonds communs de placement au Canada et aux États-Unis, une analyse approfondie du

Œuvrer en faveur de changements qui créeront un cadre réglementaire simplifié et peu coûteux.

Promouvoir activement l'apport de l'industrie à l'économie dans son ensemble et aux objectifs des autorités publiques en parrainant et en encourageant des recherches indépendantes crédibles.

poinds économique du secteur canadien des fonds communs de placement et le sondage annuel de Pollara auprès des investisseurs.

- Making Dollars and Sense of Canada's Mutual Fund Industry, *Conference Board du Canada*, 7 octobre 2013
- La perception des investisseurs quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs, *Pollara*, septembre 2013
- La valeur des conseils : rapport 2012, *J. Cockerline, IFIC*, novembre 2012
- Nouveaux éléments attestant la valeur du conseil financier : Un guide pour l'étude : « Econometric Models on the Value of Advice of a Financial Advisor » publiée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, *J. Cockerline, IFIC en collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)*, novembre 2012
- Les tendances relatives au coût de détention et aux ratios de frais des fonds communs de placement: Un aperçu de la situation au Canada et aux États-Unis, *Investor Economics et Strategic Insight*, septembre 2012
- Mutual Fund MERs and Cost to Customer in Canada: Measurement, Trends and Changing Perspectives, *Investor Economics*, septembre 2012

- A Perspective on the Evolution in Structure, Investor Demand, Distribution, Pricing, and Shareholders' Total Costs in the U.S. Mutual Fund Industry, *Strategic Insight*, septembre 2012
- La perception des investisseurs quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs, *Pollara*, septembre 2012

En plus de notre rapport annuel *La valeur des conseils*, nous avons mentionné un certain nombre d'études importantes sur ce sujet qui devraient intéresser les membres.

- Montmarquette, C. et N. Viennot-Briot, *Econometric Models on the Value of Advice of a Financial Advisor*, CIRANO, juillet 2012.
- Marsden, M., Zick, C. et R. Mayer, *The Value of Seeking Financial Advice*, *Journal of Family and Economic Issues*, mai 2011.
- Holden, Sarah. « When, Why, and How do Mutual Fund Investors Use Advisers? », septembre 2012.
- Schrass, Daniel. « Ownership of Mutual Funds Through Professional Financial Advisers, 2007 », *Investment Company Institute*, septembre 2008.
- KPMG Econtech, *Value Proposition of Financial Advisory Networks*, janvier 2011.

Amélioration des communications

Nous faisons continuellement la promotion de nos principaux attributs lors de nos échanges avec les représentants des gouvernements, des médias et du secteur partout au pays.

Nous avons préparé du matériel de communication sur plusieurs principaux enjeux et accomplissements. Par exemple :

- *Faits marquants à célébrer* – un calendrier retraçant l'histoire du secteur
- *Un conseiller financier peut-il m'aider à épargner davantage?* – un résumé des recherches du CIRANO
- *La vérité sur les fonds communs de placement* – une présentation PowerPoint à l'intention des conseillers

Nous communiquons plus souvent avec les médias pour leur fournir de l'information et leur faire part de nos observations. Par exemple, nous diffusons des communiqués lorsque nous présentons des mémoires au gouvernement, nous envoyons des lettres d'opinion (qui ont toutes été publiées) en réponse à des critiques injustifiées sur le secteur et nous rédigeons des articles (qui ont aussi été publiés) pour faire part de notre point de vue sur des questions clés. Par conséquent, nous recevons un nombre croissant de demandes de la part des médias qui souhaitent obtenir de l'information et des commentaires sur des questions touchant le secteur.

L'IFIC continue de soutenir activement la littératie financière au moyen de diverses activités d'éducation des investisseurs.

- Nous sommes fiers d'être le commanditaire en titre du Junior Economic Club du Canada, qui a été créé pour inciter les jeunes Canadiens à acquérir des compétences financières. Le Club emmène des groupes d'étudiants du secondaire passer une journée sur Bay Street pour qu'ils puissent découvrir le quartier des affaires de Toronto tout en apprenant à prendre des décisions financières éclairées, à faire un budget et en quoi consistent les intérêts composés, l'investissement, les opérations boursières, les services financiers et la gestion de portefeuille.
- Nous finançons la distribution du manuel scolaire et du guide de l'enseignant *Les jeunes et l'argent* par l'intermédiaire de la Fondation canadienne d'éducation économique.
- Nous parrainons le Prix pour l'éducation des investisseurs de l'IFIC, décerné chaque année à un gestionnaire de fonds d'investissement, un courtier ou une société intégrée ayant mené à terme un projet éducatif exceptionnel à l'intention des investisseurs. Voici les lauréats du Prix pour l'éducation des investisseurs de l'IFIC à ce jour :

Présenter les conclusions des recherches et l'information sur les conséquences de la réglementation de manière à ce que les entreprises membres puissent s'en servir dans leurs communications; promouvoir les attributs majeurs du secteur auprès de tous les intéressés; renforcer le rôle de l'IFIC en tant que principal porte-parole du secteur canadien des fonds d'investissement.

“Le secteur canadien des fonds communs de placement a connu une excellente année. L'actif sous gestion a atteint **926 milliards de dollars**, ce qui représente une hausse de **14,1 %** sur un an. Une récente étude indépendante confirme que, pour atteindre leurs objectifs financiers, les Canadiens ont davantage confiance dans les fonds communs de placement (**81 %**) que dans d'autres produits financiers comme les CPG, les obligations et les actions.”

- 2012 :** Programme de bourses d'études Brandes, Brandes Investment Partners & Co.
- 2011 :** « Mon café-retraite », Financière Sun Life
- 2010 :** « Votre trousse de retraite », Banque Nationale Groupe financier
- 2009 :** « Flash », Fonds Dynamique
- 2008 :** « Don't retire from investing, invest for retirement », Investissements Russell Canada
- 2007 :** « Placements socialement responsables », Corporation Financière Mackenzie

Après le succès du lancement de notre nouveau logo et de notre nouvelle identification visuelle en 2012, qui font ressortir les attributs de notre marque (autorité, contemporanéité et professionnalisme), nous avons continué à intégrer cette identification dans le matériel de l'IFIC. Nous en sommes aux dernières étapes de la production d'un nouveau site Web, qui sera lancé à l'automne 2013. Le nouveau site Web reflétera les thèmes chers à l'IFIC, soit la politique, la recherche et la défense des intérêts, et offrira aux membres une expérience utilisateur transparente. La section Ressources aux investisseurs a été améliorée et renforce l'engagement de notre secteur à accroître les connaissances et la confiance des investisseurs.

Le mot de la fin

Le secteur canadien des fonds communs de placement a connu une excellente année. L'actif sous gestion a atteint 926 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 14,1 % sur un an. Une récente étude indépendante confirme que, pour atteindre leurs objectifs financiers, les Canadiens ont davantage confiance dans les fonds communs de placement (81 %) que dans d'autres produits financiers comme les CPG, les obligations et les actions.

Notre secteur est prospère, parce qu'au cours des 80 dernières années, les produits de fonds communs de placement n'ont cessé d'évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des investisseurs, et il a contribué à améliorer la protection des intérêts des investisseurs. Par conséquent, les investisseurs canadiens ont accès à un marché de services financiers parmi les plus concurrentiels et les plus évolués au monde.

Par l'intermédiaire de l'IFIC, plusieurs centaines d'experts bénévoles contribuent ensemble par leur leadership, leurs connaissances et leurs perspectives aux enjeux importants en matière de politique publique. Nous recherchons en amont un terrain d'entente et des occasions de créer des alliances avec des parties prenantes. Les membres du secteur peuvent être fiers d'avoir réussi à concilier les intérêts concurrentiels avec la nécessité de collaborer relativement aux questions de politique publique afin d'assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements dans l'intérêt du secteur et des investisseurs.

Impact de l'industrie des fonds communs de placement

Améliorer l'existence des personnes et des familles canadiennes

26 %	19,4 %	81 %
Les fonds communs de placement représentent 26 % du patrimoine financier des Canadiens.	L'actif des fonds communs de placement a augmenté en moyenne de 19,4 % par année depuis 20 ans.	Une récente étude indépendante confirme que, pour atteindre leurs objectifs financiers, les Canadiens ont davantage confiance dans les fonds communs de placement (81 %) que dans d'autres produits financiers comme les CPG (65%), les obligations (57%), les actions (61%) et les FNB (31%).
926,0 G\$	4,6 M	
L'actif sous gestion des fonds communs de placement pour le secteur était 926,0 G\$ au 31 août 2013.	En juillet 2010, 34,4 % (4,6 millions) de ménages canadiens détenaient des fonds communs de placement.	

Renforcer l'économie canadienne et créer des emplois

497,5 G\$	192 600
En investissant dans des grandes et des petites sociétés canadiennes, les fonds communs de placement contribuent directement à la santé de notre économie nationale. Au 31 août 2013, 1 144 fonds communs de placement, dont l'actif s'élevait à un peu plus de 497,5 milliards de dollars, investissaient dans l'économie canadienne.	L'activité économique générée par le secteur a soutenu un total de 192 600 emplois en 2012.

Faits marquants

Octobre 1962

La *Canadian Mutual Funds Association* (CMFA) est créée et compte à l'origine 27 membres. Les membres sont des fonds communs de placement individuels et non des sociétés de gestion de fonds. Le premier président du conseil est Alan Chippindale, qui a lancé les premiers fonds communs de placement au Canada en 1932.

1 G\$

L'actif sous gestion s'élève à 1 milliard \$.

La CMFA publie un Code de déontologie et de réglementation pour ses membres.

La CMFA lance le cours de formation sur les fonds d'investissement.

La CMFA compte 65 membres (fonds communs) ayant un actif sous gestion de 2,7 G\$.



La CMFA se constitue en personne morale.

La CMFA devient L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC).



L'IFIC lance son nouveau logo en forme de montagne pour souligner les 50 ans d'histoire des fonds au Canada.

Les membres comprennent désormais des sociétés de fiducie, des sociétés de placement et des courtiers indépendants.

IFIC collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'élaboration du règlement sur les procédures relatives aux prospectus simplifiés.

L'Accord Hockin-Kwinter accorde aux banques le plein accès aux marchés des valeurs mobilières.

1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

1966

Le gouvernement ontarien adopte la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario.

1970

L'actif sous gestion atteint 2,37 G\$.

Le nombre de membres de la CMFA augmente à 50.

Les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières publient plusieurs règlements afin d'assurer la protection du public et le respect de ses droits.

1972

Le mandat de la CMFA à sa constitution :

« Servir les intérêts du public investisseur en se livrant à des activités encourageant des normes éthiques élevées et l'efficacité de l'administration et des opérations au sein de l'industrie canadienne des fonds communs de placement. »

1976

1982

1982

1984

1987

1983

5 G\$

L'actif sous gestion de l'industrie dépasse 5 G\$.

100 G\$

L'actif sous gestion de l'industrie dépasse 100 G\$.

1993



Un nouveau logo met l'accent sur nos liens avec les investisseurs.

L'IFIC publie un énoncé de principes à l'intention des membres et des lignes directrices relatives aux codes de déontologie des distributeurs et de gestionnaires de fonds communs de placement.

1995

1992

1996

L'IFIC publie des recommandations en vue d'un code régissant les pratiques commerciales de l'industrie des fonds de placement collectif, qui sont adoptées deux ans plus tard par les organismes de réglementation des valeurs mobilières.

L'IFIC publie un code de déontologie en matière de pratiques de ventes.

1991

1997

Le Conseil des fonds d'investissement du Québec est formé afin d'être la voix au Québec de l'IFIC.

L'IFIC participe activement à la création de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, le nouvel organisme d'autoréglementation des distributeurs de fonds communs de placement.

1999

L'IFIC collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'établissement de nouvelles règles concernant l'information à divulguer.

L'IFIC publie un code sur la protection des renseignements personnels.

2000

1998

L'IFIC publie le code de déontologie modèle sur les opérations personnelles. L'Assemblée nationale du Québec adopte une loi réglementant la distribution des produits et des services financiers.

2002

L'actif sous gestion de l'industrie dépasse 415 G\$.

L'IFIC publie un guide à l'intention de ses membres sur la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Un nouvel institut de formation à distance pour le personnel de l'industrie est créé.

500 G\$

L'actif sous gestion de l'industrie dépasse 500 G\$.

L'IFIC crée une boîte à outils pour détecter et décourager les activités de transactions à court terme, qui a été intégrée dans les recommandations de la CVMO.

2004

2002

2006

Le Prix pour l'éducation des investisseurs de l'IFIC est créé.

Les résultats du premier sondage auprès des investisseurs en fonds communs de placement effectué par Pollara pour le compte de l'IFIC sont présentés.

2007

Le premier rapport de l'IFIC sur la valeur des conseils démontre les avantages du modèle de distribution des fonds.

L'IFIC collabore avec le Comité canadien de normalisation des fonds d'investissement à l'instauration d'une classification unique dans toute l'industrie afin d'améliorer la communication des données.

L'IFSE, une filiale de l'IFIC, est créé afin de soutenir la formation des conseillers et l'obtention de permis par ceux-ci.

2012



L'IFIC célèbre son 50^e anniversaire et les 80 ans d'histoire des fonds communs au Canada, en renouvelant entièrement l'identité visuelle de sa marque. Le nouveau logo exprime le leadership, l'expertise, l'intégrité et la stabilité.

800 G\$

L'actif sous gestion de l'industrie atteint 800 G\$.

L'IFIC assume un rôle mondial à titre de secrétaire de l'Association internationale des fonds d'investissement.

2009

2012

L'IFSE

“L'IFSE témoigne de l'importance qu'accorde le secteur au professionnalisme et à la formation continue – les pierres d'angle sur lesquelles repose la confiance de l'investisseur.”

Grâce au portail Web de l'IFSE (www.ifse.ca), l'organisation est en mesure d'offrir des cours très utiles, d'une façon efficace. Le modèle d'étude autonome en ligne permet aux professionnels d'atteindre leurs objectifs de formation sans avoir à mettre leur carrière en veilleuse. Tous les cours sont offerts en ligne afin de faciliter l'enseignement à distance.

L'IFSE fait également appel aux forces de la formation en classe afin de répondre aux besoins de ceux qui apprennent mieux dans cet environnement, en compagnie de leurs pairs. Au moyen du programme de l'IFSE nommé Formation en entreprise plus, une organisation peut s'assurer que ses employés sont armés des connaissances et des compétences nécessaires pour transmettre une information utile et exacte au client. Souple, le programme peut s'adapter aux objectifs de n'importe quelle entreprise.

IFSE offre les séries de cours suivants :

- Fonds communs de placement
- Programme de qualification du permis d'assurance-vie
- Programme du marché dispensé
- Formation continue
- Programme des placements à revenu fixe

Le large éventail de cours offert par l'IFSE, son attachement à la littératie financière et son désir de contribuer à l'expansion du secteur font de cette organisation un chef de file de la formation en matière de fonds de placement.

Conseil d'administration 2012-2013

Glen Gowland (Président du conseil), directeur général et chef *Groupe Gestion privée Scotia Canada et Clientèle institutionnelle mondiale - Distribution Banque Scotia*

Brian Peters (Premier vice-président du conseil), président-directeur général
Services aux médecins MD

Sian Burgess (deuxième vice-présidente du conseil), vice-présidente principale
Fidelity Investments Canada s.r.i.

John Adams, chef de la direction
Les Placements PFSL du Canada Ltée

George Aguiar, président et chef de la direction
GP Wealth Management Corporation

Sandy Cimoroni¹, président
Gestion de Placements TD Inc.

Doug Coulter, président
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Joanne De Laurentiis (membre d'office), présidente et chef de la direction
L'Institut des fonds d'investissement du Canada

Michel Falk, président de placements
Banque Nationale et de Trust Banque Nationale

Roy Firth², vice-président directeur
Gestion de patrimoine, Individuelle
Société Financière Manuvie

Gordon Forrester, Vice-président directeur, Produit et marketing et chef du service Distribution au détail
Placements AGF Inc.

Steve Geist, président
Gestion d'actifs CIBC

Brian Gore³, président et chef de la direction
FundSERV Inc.

Stuart Graham, chef de la direction
Pimco

Rick Headrick, président
Placements mondiaux Sun Life

Ross Kappel, vice-président à la direction et chef Distribution au détail
BMO Gestion d'actifs Canada

John Kearns, chef de la direction
Placements NEI

Stéphane Langlois⁴ (membre d'office), président
BLC Services Financiers

Eric Lapierre⁵ (membre d'office), avocat-conseil
Borden Ladner Gervais

Paul Lorentz⁶, vice-président directeur, Solutions d'assurance et de placement
Financière Manuvie

Carol Lynde, présidente et directrice de l'exploitation
Gestionnaires d'actifs Bridgehouse

Paul Orlander⁷, président
Fonds communs de placement TD

Claude Paquin (membre d'office), président, Services financiers - Québec
Services financiers Groupe Investors

Don Reed, président et chef de la direction
Société de Placements Franklin Templeton

David Scandiffio, président et chef de la direction
Placements IA Clarington

Charles Sims (membre d'office), président et chef de la direction
Placements Mackenzie

Robert Smuk⁸, président et chef de la direction
FundSERV Inc.

Mark Tiffin, président
Capital gestion d'actifs internationale

¹ Démission en juin 2013.

² Retraite en mars 2013.

³ Retraite en octobre 2012.

⁴ Démission en mars 2013.

⁵ Nomination en avril 2013.

⁶ Nomination en avril 2013.

⁷ Nomination en juillet 2013.

⁸ Nomination en novembre 2012.

Conseil des gouverneurs du CFIQ 2012-2013

Claude Paquin (président du conseil), président
Services Financiers Groupe Investors - Québec
Groupe Investors

Stéphane Langlois¹ (président du conseil), président
BLC Services Financiers

Joanne De Laurentiis (première vice-présidente du conseil), présidente et chef de la direction
L'Institut des fonds d'investissement du Canada

Éric Lapierre (deuxième vice-présidente du conseil), avocat-conseil
Borden Ladner Gervais

Pierre Béland, directeur régional des ventes
Investia Services Financiers

Pierre-Yves Châtillon, Associé
Fasken Martineau

Ann David (Présidente du comité de gouvernance),
Chef de la conformité
Fonds d'investissement Royal

Michel Fortin, premier vice-président, Marketing
et Solutions client
La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

Éric Landry, directeur principal, Développement
des produits épargne spécialisée
Desjardins Société de placements inc.

Marcel Martin, directeur général
Great West/Service d'investissement Quadrus

Normand Morin, directeur général
Excel

Annamaria Testani, vice-présidente, Ventes
nationales, Solutions d'affaires aux intermédiaires
Banque Nationale

François Vaillancourt, directeur principal
conformité, Assurances de personnes et épargne
Mouvement Desjardins

¹ Démission 18 mars, 2013.

Membres de la haute direction

Joanne De Laurentiis
Présidente et chef de la direction

Jon Cockerline
Directeur, Politique et Recherche

Jan Dymond
Directrice, Affaires publiques

Ralf Hensel
Conseiller juridique principal, secrétaire général et directeur des politiques relatives aux gestionnaires

John Parker
Vice-président et chef de la direction financière

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (www.ific.ca) est la voix de l'industrie des fonds d'investissement au Canada. L'IFIC rassemble 150 organisations, y compris des sociétés de fonds d'investissement et des distributeurs, afin de promouvoir un secteur des placements solide et stable grâce auquel les investisseurs peuvent atteindre leurs objectifs financiers. L'organisme est fier de servir le secteur des fonds communs de placement et ses investisseurs depuis plus de 50 ans.



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

L'Institut des fonds d'investissement du Canada
11, rue King Ouest, Toronto (Ontario) M5H 4C7
IFIC.CA



@ifc